

Présentation du Compte Administratif 2018

Conformément à l'art. L 3313-1 du CGCT

Ce compte retrace l'exécution des budgets votés au cours de l'exercice 2018. Il est strictement conforme au compte de gestion de Mme le Payeur départemental de Vaucluse.

Le montant total des dépenses réelles du budget principal s'élève à 649,4 millions € et à 698,1 M€ en incluant les opérations d'ordre alors que les recettes réelles totales de l'exercice (hors c/1068) s'élèvent à 655,3 M€ et à 704,0 M€ en incluant les opérations d'ordre, soit un excédent de 5,9 M€.

Les recettes réelles de fonctionnement, d'un montant de 611,7 M€ (hors produit des cessions) se situent quasiment au même niveau qu'en 2017, tout en intégrant :

- une diminution de 2,8 M€ du produit de la dotation de compensation de la Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (C.V.A.E.) versée par la Région au Département (différence entre le produit de la C.V.A.E. transférée à la Région pour financer la compétence « transports » et le coût net des charges transférées). La dotation de compensation s'établit à 6,5 M€ à partir de 2018 contre 9,3 M€ en 2017 conformément aux dispositions prévues par la convention passée entre le Département et la Région.

- la disparition de la recette de 11,0 M€ versée par la Région au Département destinée à compenser la charge d'un montant équivalent relatif à l'exercice par le Département, de la compétence « transports scolaires » entre le 1^{er} janvier et le 31 août 2017.

Par ailleurs, le niveau du produit de la fiscalité indirecte en 2018 est supérieur à celui de 2017, du fait de la perception en 2018 d'un reliquat plus important (3,8 M€ contre 0,5 M€ en 2017) de Taxe Spéciale sur les Conventions d'Assurance (T.S.C.A.) et du dynamisme des Droits de Mutation à Titre Onéreux (D.M.T.O.) qui s'est encore confirmé (+ 1,0 M€ soit + 0,9 % par rapport à l'exercice 2017), à l'instar du produit de la part départementale de la taxe sur le foncier bâti (+ 2,9 M€ soit + 2,6 %).

En signant, le 28 juin 2018, le contrat financier avec l'Etat, contrat prévu par la Loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 portant Loi de Programmation des Finances Publiques 2018-2020 (L.P.F.P.), le Département de Vaucluse a souhaité continuer de s'inscrire dans une démarche de rationalisation de ses dépenses de fonctionnement et de maîtrise de son niveau d'endettement.

Il convient de constater que cet engagement contractuel a été respecté pour 2018, grâce à l'effort de tous.

Ainsi, les dépenses de gestion, d'un montant de 529,1 M€, diminuent de 0,9 %, essentiellement sous l'effet du transfert effectif, en année pleine, de la compétence transports scolaires et de voyageurs à la Région (consacré par la Loi NOTRe du 7 août 2015) et de la maîtrise des dépenses de personnel (- 0,6 %) et des frais de fonctionnement des services constatés au chapitre 011 du budget (- 3,7 %). Les dépenses d'aide sociale enregistrent une augmentation de 2,6% légèrement supérieure à celle des dépenses d'insertion (+ 2,2 %).

La stabilité des recettes de fonctionnement associée à une maîtrise des dépenses de gestion expliquent la poursuite de l'évolution positive de l'ensemble des niveaux d'épargne : l'épargne brute (autofinancement) progresse ainsi de 73,5 M€ en 2017 à 78,5 M€ en 2018 et l'épargne nette de 46,1 M€ à 55,2 M€.

En outre, le niveau des dépenses d'équipement de notre Département s'établit à 86,0 M€ (+ 2,9 %) représentant près de 151 €/habitant (dernière moyenne connue des départements de même strate 2017 : 146 €/habitant).

Enfin, l'encours de dette du Département s'établit à 197,8 M€ au 31 décembre 2018 contre 210,1 M€ au 31 décembre 2017, en diminution de 12,3 M€.

Les principaux postes de dépenses et de recettes sont les suivants :

COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Tableau de synthèse

EVOLUTION DES RECETTES ET DES DEPENSES (M€)

MOUVEMENTS REELS	2017	2018	VARIATION 2018/2017
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	611,9	611,7	0,0%
Fiscalité directe	166,3	167,1	+ 0,5%
Fiscalité indirecte	255,8	262,9	2,7%
Dotations / Participations	161,9	152,9	- 5,5%
Remboursements / Récupérations	25,2	22,5	- 10,7%
Autres (1)	2,7	6,3	133,3%
DEPENSES DE GESTION	534,0	529,1	- 0,9%
Personnel (Chapitre 012+6586)	126,2	125,5	- 0,6%
Aide Sociale	183,2	188,0	2,6%
- dont subventions politique aide sociale	2,5	2,8	12,0%
Insertion	103,1	105,4	2,2%
- dont subventions politique insertion	0	2,6	NS
Transports	15,1	4,5	- 70,2%
Autres Subventions	13,9	13,8	- 0,7%
Péréquation DMTO	10,4	12,3	18,3%
Voirie	9,3	8,1	- 12,9%
Contribution SDIS (+part. exceptionnelle)	32,7	33,6	2,8%
Dotations fonct, Collèges publics et privés	9,4	9,6	2,1%
Travaux entretien bâtiments	1,9	1,9	0,0%
Autres	28,8	26,4	-8,3%
EPARGNE DE GESTION	77,9	82,6	6,0%
Intérêts	4,4	4,1	-6,8%
EPARGNE BRUTE	73,5	78,5	6,8%
REMBOURSEMENT EN CAPITAL DE LA DETTE	27,4	23,3	- 15,0%
Amortissement capital	20,9	21,0	0,5%
Remboursement crédits revolving/lignes de trésorerie	5,5	1,3	- 76,4%
Mise en réserve budgétaire - Emprunt obligataire	1,0	1,0	0,0%
EPARGNE NETTE	46,1	55,2	19,7%
DEPENSES D'EQUIPEMENT	83,6	86,0	2,9%
Investissements directs	63,4	63,6	0,3%
Subventions d'équipement	20,1	22,4	11,4%
Autres	0,1	0,0	0,0%
RECETTES D'EQUIPEMENT	20,0	26,7	33,5%
Subventions participations	17,7	24,5	38,4%
Avances, créances	0,9	1,1	22,2%
Produits de cession d'immobilisation (2)	1,4	1,1	- 21,4%
PRODUITS DES EMPRUNTS	25,0	10,0	- 60,0%

1) Dont reprise sur provisions : 3,9 M€ en 2018

2) Produit du compte 775 transporté en section d'investissement

MONTANTS CUMULES PAR SECTIONS AVEC MOUVEMENTS D'ORDRE (M€)

	DEPENSES		RECETTES	
	2017	2018	2017	2018
INVESTISSEMENT (1)	133,2	126,0	96,3	83,1
FONCTIONNEMENT (2)	575,5	572,1	620,9	620,9
TOTAL (1 + 2)	709,7	698,1	717,2	704,0
Solde d'exécution reporté (3)			42,4	29,6
	22,8	17,3	18,3	33,1
Total Général (1 + 2 + 3)	732,5	715,4	777,9	766,7
Excédent cumulé 2018 :				51,3

L'excédent de clôture en intégrant les Restes à Réaliser (R.A.R.) en dépenses et recettes se présente comme suit :

Excédent cumulé (1)	51,3 M€
R.A.R en dépenses (2)	13,5 M€
R.A.R en recettes (3)	1,8 M€
Excédent cumulé final avec R.A.R (1-2+3)	39,6 M€

I/ LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	611,7 M€
--	-----------------

Le niveau des recettes de fonctionnement de l'exercice 2018 est stable par rapport à 2017 (611,7 M€ contre 611,9 M€) malgré les diminutions des recettes citées en introduction, liées au transfert de la compétence « Transports » à la Région en année pleine.

Le maintien du volume des recettes de fonctionnement 2018 s'explique principalement grâce à la hausse du produit de la fiscalité indirecte et plus précisément de la Taxe sur les Conventions d'Assurance (T.S.C.A.) (+5,8 M€), des Droits de Mutation à Titre Onéreux (D.M.T.O) toujours dynamiques (+ 1,0 M€) ainsi que de la fiscalité directe au sein de laquelle la progression du produit de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties s'établit à +2,6% (+2,9 M€).

L'ensemble de ces évolutions permet de compenser la baisse du produit des recettes de fonctionnement, liée notamment au transfert de la compétence transports.

I.1. LA FISCALITE DIRECTE	167,1 M€
----------------------------------	-----------------

Ce poste s'établit à 167,1 M€ contre 166,3 M€ en 2017.

	2017	2018
Part dep. Foncier Bâti	110,9 M€	113,8 M€
C.V.A.E	28,9 M€	29,5 M€
Compensation CVAE	9,3 M€	6,5 M€
F.N.G.I.R	15,2 M€	15,2 M€
I.F.E.R	2,0 M€	2,1 M€

Le produit de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties enregistre une progression de 2,6 % sous l'effet de l'évolution des bases physiques (+1,4 %) et de la revalorisation forfaitaire 2018 (+1,2 %), alors que le produit de la C.V.A.E revenant au Département (23,5 %) après transfert de la compétence Transports, augmente de 2,0 %

(29,5 M€ contre 28,9 M€ en 2017). Le produit de C.V.A.E transféré (25%) étant supérieur au volume de dépenses transférées, une attribution de compensation de C.V.A.E est versée au Département par la Région. D'un montant de 9,3 M€ en 2017, elle s'établit définitivement, à compter de 2018, à 6,5 M€.

<i>I.2. LA FISCALITE INDIRECTE</i>	262,9 M€
---	-----------------

Les principales taxes indirectes perçues par le Département, représentant 262,9 M€ contre 255,8M€ en 2017, sont les suivantes :

	2017	2018
- Droits de mutation (DMTO)	102,2 M€	103,2 M€
- T.S.C.A	73,0 M€	78,8 M€
- T.I.C.P.E	63,3 M€	63,2 M€
- Taxe sur l'électricité	7,3 M€	7,2 M€
- Taxe d'aménagement	3,4 M€	3,5 M€
- Fonds péréquation D.M.T.O.	6,4 M€	6,5 M€
- Taxe additionnelle à la Taxe de séjour	0,3 M€	0,4 M€

La fiscalité indirecte constitue le poste de recettes le plus important.

Le produit des D.M.T.O. confirme cette année encore, le dynamisme du marché immobilier en progressant de 1,0 % pour s'établir à un niveau jamais atteint de 103,2 M€.

La T.S.C.A. progresse à nouveau en 2018 pour atteindre 78,8 M€, la baisse constatée sur l'exercice 2017 étant consécutive à une opération de rattachement demandée en son temps, par la Direction Générale des Finances Publiques (D.G.F.I.P.).

Le fonds de péréquation des D.M.T.O. au profit du Département institué par l'article 123 de la loi de finances pour 2011 s'établit à 5,5 M€ en 2018 (5,4 M€ en 2017). S'y ajoute le fonds de solidarité en faveur des départements, instauré par l'article 78 de la loi de finances pour 2014, à hauteur de 1,0 M€ comme en 2017.

Ces mécanismes de péréquation voient donc le Département attributaire mais aussi contributeur (cf. § II.11).

Le produit de la Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits énergétiques (T.I.C.P.E.), de la taxe sur l'électricité et de la taxe d'aménagement demeurent en 2018 quasiment stables par rapport à 2017.

L'évolution du produit de la fiscalité indirecte permet de limiter l'impact de la baisse du chapitre des dotations et participations, constatée ci-après, générée essentiellement par le transfert en année pleine de la compétence transports à la Région.

I.3. LES DOTATIONS / PARTICIPATIONS**152,9 M€**

Les principales dotations perçues au titre de l'exercice 2016 s'établissent à 152,9 M€ contre 161,9 M€ en 2017 et se décomposent comme suit :

	2017	2018	évolution
Dotations générales			
- D.G.F	81,6 M€	81,4 M€	- 0,2 M€
- D.G.D	3,4 M€	3,4 M€	0,0 M€
- Dotations de compensation des exonérations fiscales	6,5 M€	6,5 M€	0,0 M€
Dotations spécifiques			
- Dotation versée au titre de l'A.P.A (C.N.S.A) (+ loi ASV)	19,0 M€	20,8 M€	+ 1,8 M€
- Dotation versée au titre de la PCH (C.N.S.A)	4,7 M€	4,8 M€	+ 0,1 M€
- Dotation versée au titre de la MDPH (C.N.S.A)	0,6 M€	0,6 M€	0,0 M€
- Fonds de Mobilisation Départemental pour l'Insertion (F.M.D.I.)	3,9 M€	3,8 M€	0,0 M€
- Fonds de compensation A.I.S	7,3 M€	7,3 M€	0,0 M€
- Fonds de compensation de la TVA (FCTVA)	1,4 M€	1,3 M€	- 0,1 M€
- Compensation Région Transports	11,1 M€	/	- 11,1 M€
- D.C.R.T.P	18,0 M€	17,9 M€	- 0,1 M€
- Autres	4,5 M€	5,1 M€	+ 0,6 M€
Total	161,9 M€	152,9 M€	- 9,0 M€

La compensation financière de 11,1 M€ en 2017, versée par la Région dans le cadre du transfert de la compétence « transports » était due au regard du transfert effectif au 1^{er} septembre 2017 et par conséquent de la charge supportée par le Département jusqu'à cette date.

Ainsi, hors compensation de la Région, les ressources provenant des dotations versées par l'Etat sont stabilisées en 2018.

Le produit de la DGF au bénéfice du Département, qui, pour mémoire, était de 114,3 M€ en 2013 s'établit à 81,4 M€ en 2018 contre 81,6 M€ en 2017.

Les dotations de compensation des exonérations fiscales (6,5 M€), intégrées dans les variables d'ajustement des concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales sont constatées au même niveau que l'année dernière à l'instar du produit de la D.C.R.T.P (17,9 M€).

Depuis l'exercice 2017 et en application des dispositions de la loi de Finances pour 2016 et de la loi de finances rectificative pour 2015, le Département perçoit le Fonds de Compensation de la T.V.A. (F.C.T.V.A.) en section de fonctionnement, pour les dépenses supportées au titre des travaux d'entretien de la voirie et des bâtiments publics. En 2018, il représente 1,3 M€ contre 1,4 M€ en 2017.

La dotation versée par la C.N.S.A. au titre de l'A.P.A. comprend, depuis la mise en œuvre des dispositions prévues par la loi d'Adaptation de la Société au Vieillessement (A.S.V.) du 28 décembre 2015, une deuxième part liée au financement des dépenses relevant de la mise

en place du dispositif A.S.V., complémentaire aux prestations A.P.A., intégrant la coordination par la conférence des financeurs, de la prévention de la perte d'autonomie, ainsi que les aides pour le répit des aidants. Ce versement en 2018 est lié à la réalisation effective des dépenses correspondantes en 2017.

La totalité de la dotation versée au titre de l'A.P.A. représente en 2018, 20,8 M€ en hausse de 9,5 % par rapport à 2017.

La dotation versée par la C.N.S.A. au titre de la P.C.H. progresse de 2,1 % (4,8 M€ contre 4,7 M€ en 2017). Le produit de cette dotation augmente de 0,1 M€ alors que la dépense afférente croît de 0,3 M€.

Le Fonds de Mobilisation Départemental pour l'Insertion (F.M.D.I.) alloué par l'Etat et destiné à atténuer la charge liée au R.S.A., diminue de 2,6 % (3,8 M€ contre 3,9 M€ en 2017).

Le reversement par l'Etat aux départements du produit des frais de gestion de la taxe sur le foncier bâti prévu dans la loi de finances 2014, sous la forme d'une dotation de compensation des charges relatives aux allocations individuelles de solidarité (R.S.A, A.P.A, P.C.H), se traduit pour le Vaucluse par une recette de 7,3 M€ comme en 2017.

<u>I.4. LES REMBOURSEMENTS / RECUPERATIONS</u>	22,5 M€
---	----------------

Le poste des remboursements et récupérations, notamment sur les ressources des bénéficiaires de l'aide sociale, est en diminution de 10,7% par rapport à l'exercice 2017 (22,5 M€ contre 25,2 M€). Ainsi, le produit des recouvrements sur ressources et participations des obligés alimentaires s'établit à 18,6 M€ contre 20,7 M€ en 2017 et la récupération des indus de R.S.A passe de 0,8 M € en 2017 à 0,4 M€ en 2018, cette dernière baisse s'expliquant notamment par la qualité du contrôle effectué par la Collectivité.

<u>II/ LES DEPENSES DE GESTION</u>	529,1 M€
---	-----------------

Les dépenses de gestion continuent de diminuer en 2018 de 4,9 M€ soit - 0,9 % eu égard principalement – comme déjà explicité en préambule - d'une part, à l'impact en année pleine, du transfert de la compétence transports scolaires et de voyageurs à la Région et d'autre part, à une évolution maîtrisée des dépenses, notamment de personnel (- 0,6 %) et de fonctionnement des services (- 3,7 %). Cette contraction permet d'amortir une hausse des dépenses contraintes relatives à l'aide sociale (+ 2,6 %) et à l'insertion (+ 2,2 %).

<u>II.1. LES DEPENSES D'AIDE SOCIALE (hors subventions 2,5 M€)</u>	185,2 M€
---	-----------------

L'évolution des dépenses d'aide sociale hors subventions, s'établit à + 2,5 % (185,2 M€ contre 180,7 M€ en 2017) du fait de la progression des dépenses liées à l'A.P.A., à l'aide sociale aux personnes en situation de handicap (y compris P.C.H.) et à l'aide sociale à l'enfance conjuguée à la légère baisse des dépenses au titre des personnes âgées hors A.P.A.

- L'aide sociale aux personnes âgées 66,8 M€

Les dépenses d'aide sociale aux personnes âgées enregistrent globalement une baisse de 0,6 % (67,2 M€ en 2017).

Les crédits consacrés aux allocations A.P.A augmentent sensiblement (+1,9 %) pour atteindre 43,9 M€ (43,1 M€ en 2017), la hausse la plus significative étant constatée sur les dépenses liées à l'A.P.A. à domicile versée aux services d'aide à domicile.

Les dépenses d'hébergement (hors APA), à l'inverse, diminuent notablement (- 3,0 %) à 21,9 M€ (22,6 M€ en 2017).

<u>Dépenses</u>	
- Allocations A.P.A.	43,9 M€
<u>Recettes :</u>	
- Dotation C.N.S.A. au titre de l'A.P.A. (hors loi A.S.V.)	19,3 M€
<u>Soit une charge nette de :</u>	24,6 M€

- L'aide sociale aux personnes en situation de handicap 63,8 M€

Les dépenses d'aide sociale aux personnes en situation de handicap augmentent fortement (+ 5,1 %) pour s'établir à 63,8 M€ contre 60,7 M€ en 2017.

Cette forte augmentation est générée principalement par la hausse importante des frais d'hébergement au bénéfice des personnes en situation de handicap, qui atteignent 47,4 M€ contre 44,5 M€ en 2017, soit +6,5%.

Les dépenses liées à la P.C.H, instaurée par la loi du 11 février 2005 relative à l'égalité des droits des personnes handicapées, continuent, cette année encore, leur progression, pour atteindre 13,3 M€ contre 12,9 M€ en 2017 (soit + 3,1 %). L'évolution de ces dépenses s'explique par le nombre toujours plus important de bénéficiaires en paiement direct (1 470 bénéficiaires au 31/12/2018 contre 1 396 au 31/12/2017 et 1 302 au 31/12/2016).

En contrepartie, l'Allocation Compensatrice Tierce Personne (ACTP) diminue, en terme de volume, plus lentement, à 2,4 M€ contre 2,5 M€ en 2017 (soit - 4,0 %).

Le taux de couverture des dépenses de PCH par la dotation spécifique allouée par la C.N.S.A s'établit à 36,1 % contre 36,4 % en 2017 et 2016.

<u>Dépenses</u>	
- Allocations P.C.H.	13,3 M€
<u>Recettes :</u>	
- Dotation C.N.S.A. au titre de la P.C.H.	4,8 M€
<u>Soit une charge nette de :</u>	8,5 M€

- L'aide sociale à l'enfance 48,9 M€

Les dépenses consacrées à l'aide sociale à l'enfance (hors rémunérations des assistantes familiales) enregistrent une progression de 2,3 % (47,8 M€ en 2017). La raison essentielle de cette évolution réside dans l'augmentation des dépenses relatives aux frais d'hébergement en établissements (35,1 M€ en 2018 contre 33,3 M€ en 2017 soit + 5,4 %), conséquence du nombre croissant d'enfants confiés à l'ASE.

Les placements familiaux directs, sur décisions de justice, mobilisent 3,3 M€ contre 3,4 M€ en 2017.

Les crédits dédiés aux A.E.M.O (Actions Educatives en Milieu Ouvert) et à la prévention spécialisée représentent respectivement 3,1 M€ (- 31 %) et 2,2 M€ (- 4,3 %).

II.2. <u>LES DEPENSES D'INSERTION (dont subventions :2,6 M€)</u>	105,4M€
---	----------------

L'ensemble des dépenses d'insertion hors subventions, n'augmente que de 2,2 % (105,4 M€ contre 103,1 M€ en 2017) alors que le montant des allocations versées au titre du R.S.A s'élève à 99,8 M€ en 2018 contre 94,7 M€ l'année précédente soit une hausse de + 5,4 % contre une baisse de - 0,2 % en 2017.

Cette augmentation moindre des crédits consacrés à l'insertion résulte d'une maîtrise des versements effectués auprès de l'Agence de Services et Paiement (A.S.P.) afin que ceux-ci suffisent à couvrir strictement les besoins relatifs aux différents contrats, au titre de l'exercice 2018 et d'autre part, de la comptabilisation réglementaire en subventions d'un montant de 2,6 M€ en 2018. Pour mémoire, cette dépense était enregistrée comptablement en participations jusqu'en 2017.

Le produit de la T.I.C.P.E versé en compensation de la prise en charge des allocations R.S.A s'élève à 58,3 M€ comme en 2017.

La charge nette du Département sur l'exercice 2018, en incluant le produit perçu au titre du Fonds de Mobilisation Départemental pour l'Insertion (3,8 M€) s'établit à 37,7 M€ contre 32,5 M€ en 2017.

<u>Dépenses</u>	
- Allocations RSA socle	86,3 M€
- Allocations RSA majoré	13,5 M€
Total	99,8 M€
<u>Recettes :</u>	
- T.I.C.P.E.	58,3 M€
- F.M.D.I.	3,8 M€
Total :	62,1 M€
<u>Soit une charge nette de :</u>	37,7 M€

L'ensemble des autres dépenses liées à l'insertion, compte tenu des éléments précités, se sont élevées à 5,6 M€ en 2018. Pour mémoire, 2,6 M€ de dépenses d'action d'insertion ont fait l'objet d'une comptabilisation réglementaire en subventions depuis l'exercice 2018.

En conséquence, les principaux postes sont les suivants :

- Prestations d'insertion externalisées et contrats d'accompagnement à l'emploi (hors subventions):	2,2 M€
- Actions comptabilisées en subventions	2,6 M€
- Aides diverses à la personne :	0,8 M€

<u>II.3. LE SDIS</u>	33,6 M€
-----------------------------	----------------

La contribution versée au SDIS s'établit à 32,8 M€ auxquels s'ajoutent 0,2 M€ de financement exceptionnel, conformément à la convention partenariale pluriannuelle conclue pour les années 2017 et 2018 ainsi que 0,6 M€ de financement complémentaire au regard des dépenses exceptionnelles liées aux nombreux incendies de 2017 ayant concouru à la constatation, dans les comptes du SDIS, d'un résultat de clôture 2017 négatif. Ce dernier financement est prévu par la nouvelle convention partenariale pluriannuelle 2018-2021.

<u>II.4. LES TRANSPORTS</u>	4,5 M€
------------------------------------	---------------

L'année 2018 représente le dernier exercice supportant des dépenses liées aux transports scolaires et de voyageurs, après le transfert de cette compétence à la Région en 2017.

La dépense réalisée en 2018 concerne le remboursement à la Région d'un trop perçu de recettes en 2017. Cette dépense préalablement identifiée avait, par ailleurs, fait l'objet d'une provision reprise cette année.

Enfin, le transport des élèves en situation de handicap demeurant une compétence du Département, le poste concernant ces dépenses, s'établit à 1,7 M€ en 2018.

<u>II.5. L'ADMINISTRATION GENERALE</u>	9,8 M€
---	---------------

Les crédits mobilisés pour le fonctionnement lié à l'administration générale, sont stables à 9,7 M€. Les principaux postes dans ce secteur sont les suivants :

- Maintenance/Entretien des bâtiments :	1,7 M€
- Frais d'affranchissement/Télécommunications :	1,4 M€
- Energie, fluides :	1,3 M€
- Locations immobilières et mobilières :	1,0 M€
- Nettoyage des locaux :	0,9 M€
- Assurances	0,5 M€

<u>II.6. L'ENTRETIEN DE LA VOIRIE</u>	8,1 M€
--	---------------

Les crédits consacrés à l'entretien de la voirie s'établissent à 8,1 M€, après valorisation, comme en 2017, de certains travaux impactant la section de fonctionnement, en section d'investissement.

Les principaux postes sont les suivants :

- Entretien et réparation de la voirie :	4,8 M€
- Fournitures liées à l'entretien de la voirie :	1,8 M€
- Réparations consécutives aux sinistres :	0,3 M€
- Remboursement à l'Etat des frais de personnel mis à disposition :	0,1 M€

<u>II.7. LES RELATIONS PUBLIQUES - COMMUNICATION</u>	1,2 M€
---	---------------

Le poste de dépenses consacré en 2018 aux relations publiques et à la communication s'établit à 1,2 M€. Les frais d'impression représentent 0,3 M€ comme les charges relatives aux réceptions et cérémonies organisées par le Département.

<u>II.8. LES COLLEGES</u>	12,5 M€
----------------------------------	----------------

Le poste relatif aux dépenses en matière de collèges s'élève à 12,5 M€. Les postes principaux de dépenses sont constitués de l'entretien des collèges (0,9 M€), du remboursement à la Région au titre des A.T.T.E.E (Adjoints Techniques Territoriaux des Etablissements d'Enseignement) (0,6 M€) en poste dans les cités mixtes du Département, des bourses

départementales (0,3 M€), et surtout de la participation du Département au fonctionnement des collèges pour un montant total de 9,6 M€, dont 2,1 M€ au titre du forfait d'externat des collèges privés.

La répartition des dotations de fonctionnement des collèges se présente comme suit :

Collèges publics :	5,8 M€
Collèges privés :	3,8 M€

<u>II.9. LA CULTURE ET LE SPORT</u>	7,4 M€
--	---------------

Les crédits consacrés à ces secteurs d'intervention représentent 7,4 M€.

La majeure partie de ces dépenses est constituée de subventions de fonctionnement dont les plus importantes dans le domaine culturel sont les suivantes :

Arts vivants en Vaucluse	985 K€
O.R.A.P.	642 K€
Festival d'Avignon	627 K€
Chorégies d'Orange	243 K€
Opéra-Théâtre d'Avignon	210 K€
Théâtre de Cavailon	180 K€

<u>II.10. LES INTERVENTIONS LIEES A L'AGRICULTURE AU DEVELOPPEMENT ET AU TOURISME</u>	4,6 M€
--	---------------

Le montant des dépenses consacrées à ces secteurs d'intervention auxquelles s'ajoutent encore en 2018 le reliquat de dépenses en matière économique (compétence du ressort de la Région, après prise en compte des dispositions de la Loi NOTRe), se contracte de 11,5 % à 4,6 M€ dont 4,4 M€ consacrés aux subventions de fonctionnement, et principalement composé des postes suivants :

- Vaucluse Provence Attractivité :	2 906 K€
- Chambre d'Agriculture :	302 K€
- Reliquat dépenses Economie	259 K€
- Chambre des métiers et de l'Artisanat	138 K€

<u>II.11. RAPPEL ET REPARTITION DU MONTANT TOTAL DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT</u>	19,2 M€
---	----------------

Les crédits dédiés aux subventions de fonctionnement, tous secteurs confondus, passent de 16,4 M€ en 2017 à 16,6 M€ auxquels il convient d'ajouter 2,6 M€ de crédits d'insertion nouvellement comptabilisés en subventions.

Leur répartition par domaines d'intervention se présente comme suit :

- Culture	27 %
- Tourisme et Développement	18 %
- Action sociale et prévention médico-sociale	15 %
- Insertion	13 %
- Agriculture, aménagement et environnement	8 %
- Sport	7 %
- Jeunesse, actions socio-éducatives, loisirs	4 %
- Autres	5 %

II.12. LES FONDS DE PEREQUATION DES DROITS DE MUTATION (FPDMTO) ET FONDS DE SOLIDARITE EN FAVEUR DES DEPARTEMENTS (FSD)

Le Département est simultanément bénéficiaire (cf. § I.2) et contributeur au fonds de péréquation des D.M.T.O (Loi de Finances 2011) et au fonds de solidarité en faveur des départements (Loi de Finances 2014). Les contributions à ces fonds ne peuvent excéder 12,0 % du produit de D.M.T.O. de l'exercice précédent. Elles s'élèvent, en 2018, respectivement à 8,3 M€ et 4,0 M€ avec un solde négatif pour le Département de 5,8 M€ contre 4,0 M€ en 2017 dégradant le reste à charge relatif aux A.I.S., comme indiqué dans le tableau récapitulatif ci-dessous.

En M€

Fonds péréquation sur DMTO	Fonds de péréquation DMTO Loi de Finances 2011			Fonds de Solidarité en faveur des Départements – Loi de Finances 2014			Solde cumulé
	Contribution	Attribution	Solde	Contribution	Attribution	Solde	
2017	7,0	5,4	-1,6	3,4	1,0	- 2,4	- 4,0
2018	8,3	5,5	- 2,8	4,0	1,0	- 3,0	- 5,8

II.13. LES DEPENSES DE PERSONNEL **125,5 M€**

Sur l'exercice 2018, les dépenses de personnel enregistrent une baisse de 0,6 % pour s'établir à 125,5 M€. Cette maîtrise, résultant notamment d'une allocation toujours plus rationnelle des ressources, conjuguée au report en 2019 de mesures contraintes liées au dispositif « Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations » (P.P.C.R.), ont ainsi permis d'absorber l'impact du Glissement-Vieillesse-Technicité (G.V.T).

III/ L'EPARGNE DE GESTION	82,6 M€
----------------------------------	----------------

Malgré un niveau toujours important de charges incompressibles liées aux allocations individuelles de solidarité et la perte cumulée de 73,0 M€ de DGF depuis 2014, le Département poursuit ses efforts de gestion entrepris bien avant la signature du contrat financier conclu avec l'Etat. Cela lui permet, non seulement de ne pas être pénalisé par une réfaction sur la DGF en cas de non-respect des dispositions dudit contrat, mais aussi d'obtenir une épargne de gestion s'établissant à 82,6 M€ contre 77,9 M€ en 2017.

IV/ LE REMBOURSEMENT DE LA DETTE	27,4 M€
---	----------------

Hors remboursement sur crédits revolving, opérations afférentes aux tirages sur lignes de trésorerie et mise en réserve budgétaire au titre d'un emprunt obligataire, l'annuité représente 25,1 M€. Elle se décompose en amortissement du capital pour 21,0 M€ et en charge d'intérêts pour 4,1 M€. Les mouvements relatifs aux crédits revolving et à l'emprunt obligataire s'élèvent à 2,3 M€.

V/ L'EPARGNE NETTE	55,2 M€
---------------------------	----------------

L'épargne nette, tenant compte du montant de l'annuité de la dette, s'établit à 55,2 M€ (contre 46,1 M€ en 2017) et permet, par conséquent, d'autofinancer près des 2/3 de nos dépenses d'équipement.

VI/ LES DEPENSES D'EQUIPEMENT	86,0 M€
--------------------------------------	----------------

Le niveau de réalisation des dépenses d'équipement enregistré, cette année, une hausse de 2,9 % pour s'établir à 86,0 M€.

Ces équipements sont déclinés par politiques publiques comme suit :

<u>Politiques Publiques</u>	<u>Montant en K€</u>
Routes	46 008
Aménagement et Développement du Territoire	15 891
Patrimoine Bâti dont :	13 702
<i>Bâtiments COLLEGES</i>	9 889
<i>Bâtiments SOCIAUX</i>	1 388
<i>Bâtiments ADMINISTRATIFS</i>	1 363
<i>Bâtiments ROUTES</i>	492

<i>Bâtiments CULTURELS</i>	525
<i>Bâtiments SPORTIFS</i>	15
<i>Bâtiments PROTECTION CIVILE</i>	31
Agriculture et Environnement	2 871
Fonction Informatique et Systèmes d'Informations	2 243
Collèges <i>Equipement</i>	1 874
Habitat	1 404
Fonction Logistique	565
Transports <i>mobilité durable</i>	460
Fonction Financière	291
Protection Civile	256
Culture et Patrimoine	252
Sports et Education Populaire	90
Action Sociale de Proximité	50
Personnes Agées	40
Enfance et Famille	26

<u>VI.1. LES EQUIPEMENTS DIRECTS</u>	63,6 M€
---	----------------

Les crédits mobilisés pour les équipements directs (acquisitions et travaux en maîtrise d'ouvrage départementale) s'établissent à 63,6 M€ en 2018, soit +0,3% par rapport à l'exercice 2017.

- Les dépenses de voirie départementale (hors subventions versées) : 44,9 M€

Les principaux postes relatifs à la voirie (équipements directs et indirects) sont les suivants :

<u>Equipements directs :</u>	44,9 M€
Déviations agglomérations et liaisons routières	25,1 M€
<i>Dont :</i> - RD 942 –Monteux raccordement déviation ouest	4,0 M€
- RD 907 – Avignon – Le Pontet – section RD 225	3,7 M€
- RD 942 – Liaison Le Pontet - Carpentras	3,0 M€
- RD 23 – entre Camaret sortie est et RD 977	1,9 M€
- RD 235– Carpentras section RD 942 giratoire Kennedy	1,8 M€
- RD 956– liaison RD 120 La Tour d'Aigues	0,4 M€
Grosses réparations ponctuelles sur la voirie départementale	10,8 M€

Renforcement Routes (chaussées, murs et petits ouvrages d'art)	4,9 M€
Véloroute	0,7 M€
Autres	3,4 M€
<u>Equipements indirects (subventions versées) :</u>	1,5 M€
CPER 2015-2020 – LEO 2 ^{ème} tranche	0,9 M€
Déclassement voirie	0,4 M€
CPER 2015-2020 – Pôle d'Echanges Multimodal (PEM) d'Orange	0,2 M€
<u>Total du poste voirie</u>	46,4 M€

- Les collèges et cités mixtes 11,8 M€

L'ensemble des opérations relatives à la construction et à la réhabilitation des collèges et cités mixtes a mobilisé 9,9 M€.

Les opérations sont les suivantes :

Collège Vallis Aeria - Réhabilitation	4,5 M€
Réparations Collèges	2,4 M€
Cités mixtes	1,9 M€
Collège Jean Giono à Orange – Réhabilitation	0,8 M€
Collège Pays des Sorgues – Restructuration 2 ^{ème} tranche	0,2 M€
Collège A. Mathieu - Réhabilitation	0,1 M€

En outre, les dépenses consacrées à l'équipement des collèges représentent 1,9 M€.

- Les équipements médico-sociaux 1,4 M€

Les réalisations les plus notables se traduisent par l'avancement de la construction du 2^{ème} Espace Départemental de Solidarités (EDeS) de Carpentras (0,9 M€) et les grosses réparations sur les autres EDeS.

- Les bâtiments administratifs 1,4 M€

1,4 M€ ont été consacrés aux acquisitions ou gros travaux sur des bâtiments administratifs dont 0,7 M€ au titre de l'acquisition du bâtiment Uhedic à Orange, regroupant le centre routier et l'EDeS.

<u>VI.2. LES EQUIPEMENTS INDIRECTS</u>	22,4 M€
---	----------------

Le poste relatif aux équipements indirects s'établit en hausse de 11,4 % grâce essentiellement au 1^{er} plan quinquennal lié à la construction du réseau Très Haut Débit (6,4 M€). Par contre, la faible mobilisation des autres crédits concernant les subventions d'équipement versées, s'explique toujours notamment par les difficultés de réalisation des opérations conduites par les collectivités territoriales et autres (EPCI, SEM, Syndicats Mixtes et ASA).

Enfin, le Département a contribué, à hauteur de 0,3 M€, à la prise en charge des investissements du SDIS relatifs à la protection du personnel sur les feux de forêt.

VII/ LES RECETTES D'EQUIPEMENT	26,7 M€
---------------------------------------	----------------

Les recettes d'équipement atteignent en 2018, 26,7 M€ contre 20,0 M€ en 2017, en hausse de 33,5 % du fait essentiellement des montants plus importants des subventions spécifiques (14,1 M€ contre 7,8 M€ en 2017).

Elles sont composées essentiellement du F.C.T.V.A., de dotations de l'Etat, de participations, de subventions et de remboursement d'avances.

Les principaux postes de recettes d'équipement sont les suivants :

FCTVA	10,3 M€
Subventions et participations spécifiques dont :	9,7 M€
-RD 972 / RD 72 Hameau du Grès Orange	0,7 M€
-RD 902 / Pont de l'Europe Avignon	0,7 M€
-RD 235 / RD 942 Carpentras	0,4 M€
-RD 972 / RD 72 Hameau du Grès Orange	0,3 M€
Dotation Départementale d'Equipement des Collèges (D.D.E.C)	2,7 M€
Dotation Globale d'Equipement (2 ^{ème} part)	1,4 M€
Cession d'immobilisations (transfert de la section de fonctionnement)	1,1 M€
Autres immobilisations financières	0,9 M€
Produit amendes radars automatiques	0,4 M€
Remboursements d'avances	0,2 M€

VIII/ LE PRODUIT DES EMPRUNTS	10,0 M€
--------------------------------------	----------------

Nonobstant l'évolution des dépenses d'équipement, un recours à l'emprunt à hauteur de 10,0 M€, nettement inférieur à l'exercice précédent (25,0 M€) a été suffisant au regard de l'augmentation des recettes définitives d'investissement et de l'épargne nette.

L'encours de dette du Département au 31 décembre 2018, diminue de 12,3 M€ pour s'établir à 197,8 M€ représentant un encours de 344 € / habitant contre 479 € / habitant correspondant à la moyenne nationale des départements de même strate au 31 décembre 2017 (source : DGFIP). Compte tenu du niveau de l'épargne brute (épargne de gestion – intérêts de la dette), la capacité de désendettement du Département se maintient à un niveau très satisfaisant pour s'établir à 2,5 ans contre 2,8 ans en 2017. (Moyenne nationale 2016 pour l'ensemble des départements : 4,3 années – Source : DGFIP).

IX/ RESULTAT - RESULTAT CUMULE

Le résultat au titre de l'exercice 2018 se traduit par un excédent de 5,9 M€. Le résultat cumulé au 31 décembre 2018 avant reprise des restes à réaliser s'établit pour sa part à + 51,3 M€.

Le résultat cumulé après reprise des restes à réaliser s'élève à 39,6 M€.

X/ LE BUDGET ANNEXE DU LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSES
--

Le budget annexe du laboratoire départemental d'analyses se présente, après le recentrage sur les deux activités de l'hygiène alimentaire et de la biologie vétérinaire, comme suit :

	2017	2018
<u>Section de Fonctionnement</u>		
Recettes	1 580 397,24 €	1 671 832,35 €
<i>Dont subvention d'équilibre</i>	950 430,80 €	796 083,96€
Dépenses	<u>1 663 073,09 €</u>	<u>1 820 537,09 €</u>
Résultat exercice	-82 675,85 €	-148 704,74 €
<i>Résultat reporté exercice antérieur</i>	<u>-85 550,59 €</u>	<u>-168 226,44 €</u>
Résultat cumulé à la clôture de l'exercice (1)	-168 226,44	-316 931,18
<u>Section d'Investissement</u>		
Recettes	80 648,88 €	241 846,89 €
Dépenses	<u>51 141,03 €</u>	<u>93 142,15 €</u>
Solde d'exécution exercice	29 507,05 €	148 704,74 €
<i>Solde reporté de l'exercice antérieur</i>	<u>138 718,59 €</u>	<u>168 226,44€</u>
Solde cumulé à la clôture de l'exercice (2)	168 226,44 €	316 931,18 €
DEFICIT/EXCEDENT (1) – (2)	0,00 €	0,00 €

Le Budget Annexe du Laboratoire Départemental présente, à la clôture de l'exercice 2018, un niveau de déficit, avant la prise en compte de la subvention de maintien du service public provenant du Budget Principal, inférieur à 2017 (796 K€ contre 950 K€ en 2017). La subvention de maintien du service public diminue, par conséquent, de 16,2 % grâce notamment à une augmentation des recettes d'activité de 11,6 % (685 K€ contre 614 K€ en 2017) et à des cessions de matériel à hauteur de 112 K€, suite à la cessation des activités dans le secteur de l'hydrologie

▲ ▲ ▲ ▲ ▲